



ART 1 : DEFINITION

La LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE organise un CHAMPIONNAT pour l'année 2026 ouvert à tous les pilotes licenciés FFM Ligue des PAYS DE LA LOIRE figurant au classement annuel des Championnats de France de Tourisme.

ART 2 : DEFINITION DES CATEGORIES

Meilleur pilote des classements suivants :

- Pilote de tourisme Ligue masculin (motocycles de + 125cc)
- Pilote de tourisme Ligue féminin (motocycles de + 125cc)
- Pilote de tourisme Ligue de moins de 30 ans
- Pilote de tourisme Ligue 125cm3

Passager de Tourisme Ligue

Club

Meilleur club du classement :

- Club de tourisme Ligue
- Equipe de Club de tourisme Ligue

ART 3 : CLASSEMENT – ATTRIBUTION DES RECOMPENSES.

Pour être classé dans le CHAMPIONNAT TOURISME de la LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE, le participant doit figurer parmi les 15 premiers du classement scratch et avoir participé, au minimum, à la moitié des épreuves inscrites au calendrier du Championnat.

Le participant ayant obtenu la meilleure place dans sa discipline, toutes catégories confondues, remportera la 1ère place du championnat (7 participants seront donc récompensés). En cas d'égalité les participants seront départagés par le nombre de 1ère, 2ème, 3ème place et ainsi de suite obtenue dans leur discipline.

Un pilote champion de France ne pourra prétendre au titre de champion de Ligue.

Le classement définitif du CHAMPIONNAT TOURISME de la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE sera établi aussitôt après l'homologation des résultats des différents championnats par la F.F.M. et leur publication.

ART 4 : REMISE DES RECOMPENSES

Le CHAMPION DE LIGUE de chaque discipline sera invité à la remise des prix officielle de la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE. Il devra assister personnellement à cette manifestation pour recevoir sa récompense, sauf cas de force majeur.

Les récompenses non distribuées resteront acquises à la LIGUE MOTOCYCLISTE des PAYS de la LOIRE.